

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Absent :** Monsieur LE DEM Philippe

**Absents excusés :** Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice  
Madame LECLERC Sylvie

**Procuration a été donnée à :**

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

**Délibération N° 2023-050 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2022 - LOTISSEMENT**

Madame l'Adjointe aux Finances :

Vu la délibération n°2023-024 du 27 mars 2023 relative à la reprise anticipée des résultats,

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le compte administratif 2022,

Vu le résultat d'exécution de la section d'investissement du budget 2022 arrêté à la somme de 183 068.15 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de clôture du Compte Administratif 2022 s'élevant à 39 328.45 €,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRÊTE**, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 à affecter à la somme de 39 328.45 €,

**CONFIRME**, la reprise anticipée de la délibération n°2023-024 du 27 mars 2023 :

- ➔ de la somme de 39 328.45 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2023,
- ➔ de la somme de 183 068.15 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2023.

Le 15 mai 2023

Le Maire,

  
 Pierre-François BOUGUET